

N° 479
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 mars 2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*exprimant la **gratitude et la reconnaissance du Sénat aux membres des forces de l'ordre déployées sur tout le territoire national,***

PRÉSENTÉE

Par M. Bruno RETAILLEAU et les membres du groupe Les Républicains, M. Hervé MARSEILLE, Mme Annick BILLON, MM. François BONNEAU, Alain CAZABONNE, Patrick CHAUVET, Stéphane DEMILLY, Yves DÉTRAIGNE, Mmes Brigitte DEVÉSA, Élisabeth DOINEAU, M. Alain DUFFOURG, Mmes Françoise FÉRAT, Amel GACQUERRE, Françoise GATEL, Jocelyne GUIDEZ, M. Loïc HERVÉ, Mme Christine HERZOG, M. Jean HINGRAY, Mme Annick JACQUEMET, MM. Jean-Marie JANSSENS, Claude KERN, Michel LAUGIER, Pierre-Antoine LEVI, Mme Anne-Catherine LOISIER, MM. Jean-François LONGEOT, Pascal MARTIN, Hervé MAUREY, Jean-Pierre MOGA, Mmes Catherine MORIN-DESAILLY, Nadia SOLLOGOUB, Lana TETUANUI, M. Jean-Marie VANLERENBERGHE et Mme Sylvie VERMEILLET,

Sénateurs et Sénatrices

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La période récente a vu s'établir une corrélation entre la violence politique et la violence physique. Cette violence a pris les forces de l'ordre comme cible privilégiée alors qu'elles assurent, dans des conditions de plus en plus difficiles, la protection de nos concitoyens. Cette proposition de résolution tend à rappeler la gratitude et le soutien du Sénat envers les policiers et les gendarmes et à inviter le gouvernement à prendre toutes les mesures qui permettent de ramener l'ordre dans notre pays.

Proposition de résolution exprimant la gratitude et la reconnaissance du Sénat aux membres des forces de l'ordre déployées sur tout le territoire national

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Considérant la montée de la violence en France, dans le discours politique et dans les manifestations ;
- ④ Constatant la multiplication, de Notre-Dame-des-Landes à Sainte-Soline, du centre-ville de Nantes à celui de Paris, des affrontements directs entre casseurs et forces de l'ordre ;
- ⑤ Considérant que cette violence a prospéré depuis plusieurs années du fait de l'immobilisme, de la tolérance et parfois de la bienveillance de certains responsables politiques à l'égard de ses auteurs ;
- ⑥ Constatant qu'elle est aujourd'hui légitimée et encouragée par des élus qui tiennent des discours ambivalents ;
- ⑦ Considérant que la violence physique est désormais précédée jusque dans nos institutions d'une violence verbale qui tente de justifier des comportements aussi illégaux qu'inadmissibles ;
- ⑧ Considérant que cette violence n'a pour ambition que de fracturer notre société, d'attaquer les institutions de la République, de rejeter la légitimité parlementaire et de substituer au débat réfléchi, argumenté et serein, qui est la démocratie représentative, un état de guerre de tous contre tous ;
- ⑨ Considérant que les déchainements de haine auxquels la France assiste visent en premier lieu à s'en prendre aux forces de l'ordre et à les discréditer ;
- ⑩ Constatant que nos forces de l'ordre sont injustement la cible récurrente et privilégiée des critiques politiques, sans aucun égard pour l'ultra-violence qui les vise et pour le lourd tribut qu'elles payent pour assurer notre sécurité ;
- ⑪ Considérant qu'il est inacceptable et dangereux de renvoyer dos à dos forces de l'ordre et casseurs ;
- ⑫ Considérant que les forces de l'ordre, dans l'exercice de leur mission, sont un rempart contre le chaos et le bouclier de la République ;

- ⑬ Exprime sa profonde gratitude, sa reconnaissance et son soutien aux policiers et aux gendarmes qui risquent chaque jour leur vie ;
- ⑭ Invite le Gouvernement à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour appréhender les casseurs et ramener l'ordre dans notre pays.